



Grant Thornton

États financiers de la

Société canadienne du cancer –
Canadian Cancer Society

Exercice clos le 31 janvier 2023

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 22

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP

11th Floor
200 King Street West, Box 11
Toronto, ON
M5H 3T4

T + 1 416 366 0100

F + 1 416 360 4949

Aux membres de la Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society (la « SCC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2023 et les états des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SCC au 31 janvier 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la SCC tire des produits d'activités de levée de fonds, notamment des dons de particuliers ou de sociétés et des dons planifiés, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la SCC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'(insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges, et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 janvier 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 janvier 2023 et 2022, et de l'actif net aux 1^{er} février 2022 et 2021 et aux 31 janvier 2023 et 2022. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 janvier 2022, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SCC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SCC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SCC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SCC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SCC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SCC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SCC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 15 juin 2023

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 janvier

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	41 183 \$	66 062 \$
Placements (note 2)	144 184	121 086
Débiteurs	6 066	5 688
Charges payées d'avance	2 011	1 875
	193 444	194 711
Actifs incorporels (note 3)	1 076	1 104
Immobilisations corporelles (note 4)	56 902	58 731
	251 422 \$	254 546 \$
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	11 636 \$	16 394 \$
Subventions de recherche à payer	37 064	25 269
Apports reportés (note 6)	25 427	27 753
	74 127	69 416
Passif au titre des prestations définies de retraite (note 8 a))	4 356	6 994
Passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite (note 8 b))	19 545	22 984
Autres passifs à long terme	76	185
	98 104	99 579
Soldes de fonds		
Fonds de fonctionnement		
Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles (note 9 a))	57 978	59 835
Solde grevé d'affectations d'origine interne (note 9 b))		
Fonctionnement	41 836	43 090
Recherche	31 140	29 147
Immobilisations corporelles et technologie	7 500	7 500
Solde non affecté	3 500	3 500
Fonds grevé d'affectations d'origine externe (note 10)	11 364	11 895
	153 318	154 967
	251 422 \$	254 546 \$

Engagements (note 13)

Garanties et éventualités (note 16)

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	Fonds de fonctionnement		Fonds grevé d'affectations d'origine externe		Total	Total
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits :						
Dons de particuliers	89 268 \$	83 177 \$	509 \$	2 067 \$	89 777 \$	85 244 \$
Dons de sociétés	9 045	10 121	–	140	9 045	10 261
Dons planifiés	30 543	32 672	–	190	30 543	32 862
Loteries (note 14)	10 269	11 219	–	–	10 269	11 219
Projets financés par les gouvernements et subventions	17 382	16 678	–	2 500	17 382	19 178
Aide gouvernementale liée à la COVID-19	508	4 947	–	–	508	4 947
Produits financiers (note 15)	6 774	4 272	551	410	7 325	4 682
Frais d'utilisation liés aux programmes et autres produits	3 667	2 951	–	–	3 667	2 951
	167 456	166 037	1 060	5 307	168 516	171 344
Charges :						
Mission :						
Programmes	55 977	50 678	2	–	55 979	50 678
Recherche	50 056	44 304	–	26	50 056	44 330
Défense de l'intérêt public	3 651	2 796	–	–	3 651	2 796
	109 684	97 778	2	26	109 686	97 804
Levée de fonds	39 711	35 533	14	305	39 725	35 838
Loteries (note 14)	7 571	7 467	–	–	7 571	7 467
Administration	8 549	7 718	101	935	8 650	8 653
	165 515	148 496	117	1 266	165 632	149 762
Excédent des produits par rapport aux charges avant l'élément ci-dessous	1 941	17 541 \$	943	4 041	2 884	21 582
(Pertes non réalisées) Gains non réalisés sur les placements (note 15)	(7 049)	348	(718)	179	(7 767)	527
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(5 108) \$	17 889 \$	225 \$	4 220 \$	(4 883) \$	22 109 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État de l'évolution des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	Fonds de fonctionnement		Fonds grevé d'affectations d'origine externe		Total	Total
	Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles	Solde grevé d'affectations d'origine interne	Solde non affecté	Solde grevé d'affectations d'origine externe	2023	2022
Soldes de fonds à l'ouverture	59 835 \$	79 737 \$	3 500 \$	11 895 \$	154 967 \$	124 132 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 046)	–	(1 062)	225	(4 883)	22 109
Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles	2 189	–	(2 189)	–	–	–
Transfert de fonds (notes 9 b) et 10)	–	739	17	(756)	–	–
Réévaluation du passif au titre des prestations définies de retraite	–	–	256	–	256	1 977
Réévaluation du passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite	–	–	2 978	–	2 978	6 749
Soldes de fonds à la clôture	57 978 \$	80 476 \$	3 500 \$	11 364 \$	153 318 \$	154 967 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	2023	2022
Fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 883) \$	22 109 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des actifs incorporels	28	29
Amortissement des immobilisations corporelles	4 018	3 115
Charges liées au régime de retraite à prestations définies	622	676
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	739	771
Perte (gain) sur les placements	2 002	(2 145)
Apports reportés comptabilisés (note 6)	(69 150)	(73 017)
Cotisations patronales au régime de retraite à prestations définies	(3 004)	(4 362)
Cotisations patronales au régime d'avantages complémentaires de retraite	(1 200)	(1 324)
Diminution des autres passifs à long terme	(109)	(217)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement (note 19)	73 347	77 503
	2 410	23 138
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 189)	(7 898)
Produit de la cession de placements	5 100	317
Acquisition de placements	(30 200)	(12 681)
	(27 289)	(20 262)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(24 879)	2 876
Trésorerie à l'ouverture	66 062	63 186
Trésorerie à la clôture	41 183 \$	66 062 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

La Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society (ci-après la « SCC ») est un organisme de bienfaisance national dont l'objectif est d'unir tous les Canadiens et de les inspirer à lutter contre le cancer. La SCC s'efforce d'atteindre cet objectif en travaillant en partenariat avec des donateurs et des bénévoles de confiance en vue d'améliorer continuellement l'impact de la recherche sur le cancer, de la défense de l'intérêt public et des services de soutien.

La SCC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en tant qu'organisme sans capital-actions et est exonérée d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation :

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilité par fonds :

La SCC utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les apports utilisés pour les campagnes pour des dépenses en immobilisations corporelles et les dotations. Les autres apports grevés d'affectations d'origine externe qui sont liés au fonctionnement habituel de la SCC sont présentés dans le fonds de fonctionnement à titre d'apports reportés.

Le fonds de fonctionnement présente toutes les autres activités et comprend les soldes suivants :

- i) Le montant investi dans les actifs incorporels et les immobilisations corporelles représentant la valeur comptable nette de l'ensemble des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, moins toute dette connexe.
- ii) Le solde grevé d'affectations d'origine interne représentant les montants que le conseil d'administration de la SCC a alloués à des fins précises.
- iii) Le solde non affecté représentant les montants relatifs à la recherche, aux programmes, à la défense de l'intérêt public, aux activités de levée de fonds et aux activités administratives de la SCC qui ne sont pas comptabilisés dans les autres soldes.

c) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La SCC a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement font régulièrement l'objet de tests de dépréciation. S'il y a une indication de dépréciation, la SCC détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier, et constate une moins-value si la valeur comptable de l'actif financier est plus élevée que le montant le plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, du prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou de la valeur de réalisation que la SCC s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier.

Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

La politique de placement de la SCC interdit tout placement dans des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de levier financier ou de spéculation. La SCC peut investir dans des dérivés dans le but précis de mettre les actifs détenus à des fins de placement à l'abri du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

d) Actifs incorporels :

Les actifs incorporels se composent de paiements forfaitaires prévus aux termes d'une entente en vigueur depuis janvier 2004 qui ont été capitalisés et sont amortis sur la durée de l'entente, sous réserve de l'application de droits de résiliation anticipée des deux parties.

e) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsque des événements indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la SCC ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du service potentiel associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiments	Maximum de 40 ans selon la durée de vie utile
Mobilier et agencements	4 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins élevée des deux

Les travaux en cours, qui correspondent aux rénovations des maisons d'hébergement, aux améliorations des bureaux et aux coûts engagés pour les mises à niveau du site Web qui seront lancées à une date ultérieure seront transférés dans la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée dès leur achèvement et amortis en fonction de la durée de vie utile appropriée.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Subventions de recherche à payer :

Les subventions à la recherche peuvent être allouées sur une période couvrant plus d'un exercice, sous réserve de la disponibilité du financement et du respect, par les bénéficiaires des subventions, de certains critères en matière de performance. L'état de la situation financière reflète seulement les subventions payables au cours de l'exercice considéré, dans la mesure où les bénéficiaires des subventions ont respecté les critères en matière de performance.

Les subventions à la recherche sont passées en charges dans la période tel qu'il est énoncé dans les ententes de financement.

g) Apports reportés :

Les apports reportés représentent la tranche reportée des projets financés par les gouvernements, des legs désignés et des fonds reçus pour des projets particuliers pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant et sont comptabilisés dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

h) Avantages sociaux futurs :

i) Régime de retraite :

La SCC maintient pour la quasi-totalité de ses salariés un régime de retraite enregistré comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Aux termes du volet à prestations définies, les prestations de retraite sont calculées en fonction des états de service et du salaire moyen de fin de carrière. Aux termes du volet à cotisations définies, les prestations sont calculées en fonction des cotisations salariales et patronales et du taux de rendement obtenu sur ces cotisations. Au 1^{er} janvier 2016, tous les participants au régime de retraite prenaient part au volet à cotisations définies pour tout service futur.

La SCC maintient également un régime de retraite complémentaire à prestations définies (non enregistré) qui offre des prestations supérieures aux maximums prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le régime de retraite complémentaire non enregistré n'est pas capitalisé.

La SCC évalue l'obligation au titre du régime à prestations définies en utilisant une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres hypothèses actuarielles). La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 janvier. Les états financiers ont été établis à l'aide d'une projection de l'évaluation effectuée le 31 décembre 2021. La charge liée au volet à cotisations définies du régime de retraite est calculée en fonction d'un pourcentage des gains ouvrant droit à pension du salarié.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Avantages complémentaires de retraite :

La SCC maintient un régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés retraités et leur conjoint, lequel comprend une assurance vie et des prestations élargies pour soins de santé et soins dentaires. Les salariés qui ont été embauchés par la SCC après le 1^{er} janvier 2007 ne sont pas admissibles à ce régime d'avantages. Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé.

La SCC comptabilise ses obligations au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages complémentaires de retraite. La SCC évalue l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite à l'aide d'une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres hypothèses actuarielles). La date d'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite correspond au 31 janvier. Les états financiers ont été établis à l'aide d'une projection de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 janvier 2022.

La SCC comptabilise les coûts des services rendus au cours de la période et les charges financières en vertu des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à l'état des activités financières. Les réévaluations et les autres éléments sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds et comprennent les gains et pertes actuariels, les coûts des services passés et les gains et les pertes qui découlent des règlements et des compressions.

Les gains et pertes actuariels sont des variations des obligations au titre des prestations définies découlant des écarts entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies.

i) Produits et charges :

i) Produits :

Les produits tirés des apports non affectés sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, tandis que les dons promis qui n'ont pas été reçus ne sont pas comptabilisés.

Les apports reçus à titre de dotations et les apports grevés d'affectations d'origine externe pour lesquels il existe un fonds grevé d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds grevé d'affectations d'origine externe dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations se composent des apports grevés d'affectations reçus par la SCC pour lesquels le principal don reçu ne peut être dépensé et le revenu de placement doit être utilisé pour les fins établies par les donateurs. Les autres apports grevés d'affectations d'origine externe comprennent les apports reçus par la SCC pour des projets d'immobilisations corporelles. Les apports grevés d'affectations pour lesquels il n'existe aucun fonds sont reportés et comptabilisés lorsqu'ils sont utilisés aux fins prévues.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

La SCC comptabilise les subventions, y compris l'aide gouvernementale, dans les dépenses courantes de l'état des activités financières lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Lorsque l'aide gouvernementale se rapporte à des dépenses d'une période future, la SCC reporte la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Si les subventions sont reçues avant la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées, elles sont comptabilisées à titre d'apports reportés dans l'état de la situation financière.

Les produits tirés des événements spéciaux sont comptabilisés une fois que l'événement a eu lieu.

Les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements ultérieurement évalués à la juste valeur sont comprises dans les gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements à l'état des activités financières.

La SCC est nommée bénéficiaire aux termes de divers testaments et conventions de fiducie. Puisque le total des sommes pouvant être réalisées ne peut être déterminé facilement, la SCC comptabilise de tels legs au moment où elle en reçoit le produit ou quand le recouvrement du montant est raisonnablement assuré et peut être estimé de façon fiable.

Les produits tirés des loteries sont comptabilisés une fois que la loterie a eu lieu.

ii) Charges :

Les charges sont imputées aux objectifs prioritaires de la mission de la SCC, notamment aux programmes, à la recherche, à la défense de l'intérêt public ainsi qu'aux activités de levée de fonds et à l'administration, selon les secteurs d'activité qui en bénéficient. Comme certaines charges se rapportent à plus d'une catégorie, elles sont réparties entre les catégories pertinentes. De plus, certaines charges liées à l'administration sont réparties proportionnellement entre les activités liées à la mission de la SCC et les activités de levée de fonds, en fonction d'une estimation du temps que le personnel consacre à chaque secteur d'activité (note 11). Selon la politique en vigueur, la méthode de ventilation de toutes les charges doit être soumise à un examen et à une approbation annuels. Cette méthode de ventilation peut être révisée, à l'occasion, lorsque la situation l'exige.

- Les charges liées aux programmes visent à promouvoir la santé auprès des Canadiens (renoncer au tabac, s'alimenter sainement, faire de l'activité physique, réduire son exposition à des substances carcinogènes, subir des examens de dépistage) et à offrir un soutien aux personnes atteintes du cancer et à leurs aidants au cours de leur lutte contre le cancer et par la suite. Les programmes d'information et les programmes de soutien affectif et pratique sont offerts au sein de la communauté par téléphone, ou distribués sous forme de publications écrites ou en ligne (site Internet ou médias sociaux). Ils prennent notamment la forme de services de prévention du cancer, comme les programmes pour cesser de fumer et les programmes de vie saine, d'aide visant à composer avec le cancer grâce à des informations sur le cancer, de l'hébergement, du transport, de l'aide financière, des prothèses et des prothèses capillaires, ainsi que de l'aide pour trouver d'autres ressources communautaires. La SCC fournit également des lieux sûrs à la collectivité afin que les personnes atteintes de cancer et leurs proches puissent tisser des liens, soit la communauté en ligne ParlonsCancer.ca et le Camp Goodtimes.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

- Les charges liées à la recherche comprennent les coûts du financement de la recherche et les coûts liés au soutien des programmes de recherche. Le financement de la recherche (projets, personnel et centres de recherche) se concentre sur l'accroissement des connaissances quant à la réduction des risques de cancer et à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la guérison, aux soins de soutien, à la survie et aux soins de fin de vie au moyen de recherches fondamentales dans le domaine biomédical, de recherches translationnelles, d'essais cliniques, de recherches sur le comportement et de recherches sur la population. Les programmes de recherche liés au soutien comprennent des activités ayant trait au processus d'évaluation par les pairs, à l'administration de programmes, aux forums de recherche, aux comités consultatifs et au réseautage avec les chercheurs.
- Les charges liées à la défense de l'intérêt public comprennent les activités qui visent à inciter les dirigeants à adopter des politiques et des programmes gouvernementaux qui permettront l'adoption de saines habitudes de vie, la réduction des substances carcinogènes présentes dans l'environnement et dans les milieux professionnels, l'accès à des programmes organisés de dépistage du cancer et à des soins de qualité pour les personnes atteintes de cancer (du diagnostic aux soins palliatifs), l'accès à de l'aide financière pour les personnes atteintes de cancer et les aidants et l'investissement dans la recherche sur le cancer. Les activités peuvent se faire sous forme d'affermissement des prises de position, de sensibilisation de la population, de mobilisation des communautés, de création de coalitions et de lobbying.
- Les charges liées aux activités de levée de fonds sont constituées de tous les coûts liés au soutien de la rentrée des produits des activités de collecte de fonds qui aident à promouvoir la mission de la SCC. Les charges liées aux activités de levée de fonds comprennent les coûts liés aux loteries, lesquels se rapportent aux prix attribués, ainsi que les frais de marketing et les autres charges.
- Les charges liées à l'administration sont engagées pour faire fonctionner la SCC et ses programmes de manière économique tout en maximisant l'ensemble des occasions qui peuvent permettre à la SCC de promouvoir sa mission. Ces charges se rapportent notamment aux services des ressources humaines, aux technologies de l'information, aux installations, aux finances, de même qu'aux activités de gouvernance d'entreprise comme la planification stratégique, la présentation d'information relative aux exigences réglementaires et à la conformité, et la planification financière.

j) Don de biens et de services :

La valeur des biens et des services donnés à la SCC est comptabilisée dans les états financiers à titre de produits et de charges lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque ces biens et ces services devraient normalement être achetés et payés si la SCC ne les recevait pas sous forme de dons.

Les divers programmes de la SCC profitent largement des services rendus par les bénévoles. La valeur de ces services n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment les obligations liées à la valeur comptable des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, les avantages sociaux futurs ainsi que la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2023	2022
Fonds de placement	113 949 \$	115 935 \$
Autres placements	30 235	5 151
	144 184 \$	121 086 \$

Les placements ont été placés dans un portefeuille de fonds de placement géré indépendamment, qui peut être liquidé rapidement au besoin. Les fonds de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des fonds de placement est déterminée selon les cours de marché des actifs sous-jacents à la clôture de l'exercice.

Les autres placements consistent principalement en des certificats de placement garanti et en d'autres titres à revenu fixe qui viennent à échéance ou sont remboursables à des dates diverses n'excédant pas 12 mois et portent intérêt à des taux stipulés variant de 1,93 % à 5,40 % (0,40 % à 1,55 % en 2022).

Les fonds de placement comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	2023	2022
Revenu fixe	67,24 %	63,59 %
Actions canadiennes	13,53 %	19,18 %
Actions mondiales	6,24 %	9,83 %
Marché monétaire	12,99 %	7,40 %

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

3. Actifs incorporels

	2023	2022
Coût	1 619 \$	1 619 \$
Amortissement cumulé	(543)	(515)
	1 076 \$	1 104 \$

Camp Goodtimes :

La SCC a conclu avec l'Université de la Colombie-Britannique une entente qui lui donne accès au camp Loon Lake de l'Université. Les installations du camp accueillent les programmes destinés aux enfants et aux adolescents qui suivent ou qui ont suivi des traitements contre le cancer, ainsi qu'à leurs frères et sœurs et à leur famille. Cette entente, entrée en vigueur en janvier 2004 et arrivant à échéance le 31 décembre 2055, prévoit des paiements forfaitaires par la SCC totalisant 1 619 \$ et des versements annuels liés au fonctionnement de 139 \$ (néant en 2022), indexés afin de tenir compte de l'inflation. Le total des paiements forfaitaires a été capitalisé et est amorti sur la durée de l'entente, sous réserve de l'application des droits de résiliation anticipée des deux parties. Si jamais il y a résiliation, tout montant non amorti sera remboursé à la SCC.

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Terrains	4 012 \$	– \$	4 012 \$	4 012 \$
Bâtiments	75 318	28 724	46 594	46 823
Mobilier, agencements et matériel de bureau	31 933	26 610	5 323	6 397
Véhicules	689	662	27	6
Améliorations locatives	2 382	2 237	145	155
Travaux en cours	801	–	801	1 338
	115 135 \$	58 233 \$	56 902 \$	58 731 \$

Les travaux en cours, d'un montant de 801 \$ (1 338 \$ en 2022), ont trait aux rénovations des maisons d'hébergement, aux améliorations des bureaux et aux coûts engagés pour les mises à niveau du site Web qui seront lancées au cours du prochain exercice. Ces actifs ne peuvent pas encore être utilisés; par conséquent, aucun amortissement n'est comptabilisé.

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 170 \$ (90 \$ en 2022) au titre des sommes à remettre à l'État, englobant les montants à payer au titre de la taxe de vente fédérale, des taxes de vente provinciales, des cotisations salariales, de l'impôt santé et des primes d'assurance contre les accidents du travail.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

6. Apports reportés

	2023	2022
Solde à l'ouverture	27 753 \$	34 212 \$
Montants reçus ou à recevoir	66 824	66 558
Produits comptabilisés au cours de l'exercice	(69 150)	(73 017)
Solde à la clôture	25 427 \$	27 753 \$

7. Facilités de crédit

La SCC a établi auprès d'une banque à charte canadienne une facilité de crédit (la « facilité ») qu'elle utilise afin d'émettre des lettres de crédit en appui aux loteries auxquelles elle procède en Ontario. La facilité comporte une limite de crédit de 10 000 \$, et les prélèvements sont garantis soit par de la trésorerie, soit par un certificat de placement garanti détenu auprès de la banque à charte. Les prélèvements effectués sur la facilité sont soumis à des honoraires à un taux annuel de 0,45 %. Au 31 janvier 2023, la SCC avait tiré des lettres de crédit d'un montant de 649 \$ (415 \$ en 2022) sur la facilité.

8. Régimes d'avantages sociaux futurs

a) Le passif au titre des prestations définies de retraite se compose des éléments suivants :

	Régime enregistré	Régime non enregistré	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies	22 313 \$	2 675 \$	24 988 \$	64 480 \$
Juste valeur des actifs des régimes	20 632	–	20 632	57 486
Passif au titre des prestations définies de retraite	1 681 \$	2 675 \$	4 356 \$	6 994 \$

Le passif au titre des régimes d'avantages sociaux futurs représente une estimation, fondée sur des hypothèses actuarielles, du passif qui sera réglé à long terme. L'hypothèse portant sur le taux d'actualisation utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies liées aux régimes de retraite est choisie en fonction d'un examen des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des paiements de prestations prévus. Le taux d'actualisation appliqué pour l'exercice clos le 31 janvier 2023 était de 4,7 % (3,4 % en 2022).

La SCC est résolue à financer en entier les régimes d'avantages et met en œuvre diverses stratégies visant à atténuer ou à limiter les coûts futurs et les risques liés aux régimes.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

8. Régimes d'avantages sociaux futurs (suite)

La plus récente évaluation actuarielle des volets à prestations définies du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire non enregistré a été établie en date du 31 décembre 2021, et la prochaine évaluation sera établie en date du 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022, la SCC a conclu des ententes avec divers assureurs afin de convertir tous les contrats de rente sans rachat des engagements détenus précédemment dans le cadre du régime de retraite à prestations définies (le « régime ») en contrats de rente avec rachat des engagements à compter du 1^{er} mai 2021. En vertu des modalités des contrats de rente avec rachat des engagements, l'obligation contractuelle envers les retraités et leurs bénéficiaires est transférée à l'assureur et les assureurs ont pris en charge les obligations et ont commencé à verser les rentes le 1^{er} mai 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, une rente avec rachat des engagements a été achetée auprès de La Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie pour un prix de 32 479 \$ afin d'assurer les pensions et les pensions différées des participants répondant à certains critères du régime. La Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie a pris en charge le paiement des pensions à compter du 1^{er} juillet 2022. Les participants ne répondant pas aux critères de la rente avec rachat des engagements continuent de recevoir des versements de pension réguliers dans le cadre du régime.

L'acquittement des obligations est mis en œuvre conformément aux exigences de l'organisme de réglementation, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »), et des autres autorités gouvernementales responsables de la supervision du régime. Le régime a reçu l'approbation de l'ARSF à l'égard d'un règlement final et définitif des prestations en vertu du paragraphe 43.1(5) de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, sous réserve des législations provinciales applicables, pour tous les participants touchés par la conversion des contrats de rente sans rachat des engagements en contrats de rente avec rachat des engagements en 2021, et de l'achat de rentes avec rachat des engagements en 2022.

b) Passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite :

Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé et, par conséquent, il n'y a aucun actif du régime à présenter. L'hypothèse portant sur le taux d'actualisation utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite est choisie en fonction d'un examen des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des paiements de prestations prévus. Le taux d'actualisation appliqué pour l'exercice clos le 31 janvier 2023 s'est chiffré à 4,7 % (3,3 % en 2022).

La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite a été établie en date du 31 janvier 2022, et la prochaine évaluation requise sera établie en date du 31 janvier 2025.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

9. Fonds de fonctionnement

- a) Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles

Le montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	2023	2022
Actifs incorporels (note 3)	1 076 \$	1 104 \$
Immobilisations corporelles (note 4)	56 902	58 731
	57 978 \$	59 835 \$

- b) Fonds grevé d'affectations d'origine interne

Le solde grevé d'affectations d'origine interne se compose des réserves suivantes :

	Fonctionnement	Recherche	Immobilisations corporelles et technologie	2023	2022
Solde à l'ouverture	43 090 \$	29 147 \$	7 500 \$	79 737 \$	71 298 \$
Transferts	(1 254)	1,993	–	739	8,439
Solde à la clôture	41 836 \$	31 140 \$	7 500 \$	80 476 \$	79 737 \$

- i) Un fonds de fonctionnement est constitué pour répondre aux besoins opérationnels. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de (1 254 \$) (4 481 \$ en 2022), ce qui en a porté le total à 41 836 \$.
- ii) Le conseil d'administration a approuvé un transfert de 1 993 \$ (28 897 \$ en 2022) au fonds de recherche, ce qui en a porté le total à 31 140 \$, afin d'assurer le financement d'une tranche des engagements futurs en matière de recherche correspondant à l'engagement en matière de subvention d'un exercice ultérieur, tel qu'il est déterminé à la clôture de chaque exercice.
- iii) Le fonds d'immobilisations corporelles et technologie est destiné aux projets de transformation numérique et technologique et à d'autres projets d'immobilisations corporelles; il maintient un solde de 7 500 \$.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

10. Fonds grevé d'affectations d'origine externe

	Campagnes pour des dépenses en immobilisations corporelles	Dotations	2023	2022
Solde à l'ouverture	2 194 \$	9 701 \$	11 895 \$	(2 247) \$
Apports nets (charges nettes)	396	(171)	225	4 220
Transferts	(485)	(271)	(756)	9 922
Solde à la clôture	2 105 \$	9 259 \$	11 364 \$	11 895 \$

11. Ventilation des charges

Certaines charges liées à l'administration sont réparties entre les activités liées à la mission de la SCC et les activités de levée de fonds, en fonction d'une estimation du temps que le personnel consacre à chaque secteur d'activité.

Les charges liées à l'administration qui ont été réparties ont une incidence sur les catégories de charges suivantes :

	2023	2022
Programmes	20 916 \$	19 131 \$
Recherche	1 036	749
Défense de l'intérêt public	1 435	1 073
Levée de fonds	9 004	8 685
	32 391 \$	29 638 \$

12. Téléassistance pour fumeurs de l'Ontario

Téléassistance pour fumeurs de l'Ontario est un service confidentiel administré par la SCC et financé par le gouvernement provincial de l'Ontario offrant du soutien et de l'information sur l'abandon du tabac et l'usage du tabac. Le programme offre un soutien à l'abandon du tabac fondé sur des données probantes et sans jugement par téléphone, en ligne, par messagerie texte et dans les médias sociaux. Au cours de l'exercice, des produits et dépenses liés au programme de 713 \$ (683 \$ en 2022) ont été comptabilisés par la SCC.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

13. Engagements

La SCC a conclu diverses ententes donnant lieu aux engagements annuels minimaux totaux suivants :

	Locaux	Matériel et autres	Total
2024	3 944 \$	21 \$	3 965 \$
2025	2 188	6	2 194
2026	1 955	–	1 955
2027	1 499	–	1 499
2028	1 459	–	1 459
Par la suite	5 283	–	5 283
	16 328 \$	27 \$	16 355 \$

Après la date de clôture, la SCC a négocié un renouvellement de 10 ans pour le bureau national de Toronto, lequel est inclus dans les engagements liés aux locaux ci-dessus.

De plus, au 31 janvier 2023, la SCC avait attribué des subventions de recherche et du financement de programmes totalisant 77 164 \$ (74 490 \$ en 2022), dont une tranche de 31 140 \$ est couverte par la réserve de recherche. Tout le financement est accordé sous réserve des produits futurs et du respect de certaines conditions en matière de performance.

2024	31 140 \$
2025	18 907
2026	18 128
2027	8 989
	77 164 \$

14. Loteries

La SCC procède à des loteries aux fins de bienfaisance conformément aux législations provinciales. La SCC affecte le produit net tiré de ces loteries aux charges liées à sa mission. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, deux programmes de loteries ont été lancés en Ontario (deux programmes en 2022). Les résultats financiers sont les suivants :

	2023	2022
Produits	10 269 \$	11 219 \$
Charges		
Prix	4 719	4 596
Frais de marketing et autres	2 852	2 871
	7 571	7 467
	2 698 \$	3 752 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

15. Produits tirés de placements évalués à la juste valeur

Les produits gagnés se détaillent comme suit :

	2023	2022
(Pertes non réalisées) gains non réalisés	(7 767) \$	527 \$
Produits d'intérêts et de dividendes	4 259	3 067
Gains réalisés	3 066	1 615
Total des (pertes financières) produits financiers	(442) \$	5 209 \$

	2023	2022
(Pertes) produits provenant des fonds non affectés – comptabilisés au fonds de fonctionnement	(275) \$	4 620 \$
(Pertes) produits provenant des fonds affectés – comptabilisés au fonds grevé d'affectations d'origine externe	(167)	589
Total des (pertes financières) produits financiers	(442) \$	5 209 \$

16. Garanties et éventualités

La SCC souscrit une assurance pour ses administrateurs et ses dirigeants. La SCC indemnise ses administrateurs, dirigeants, fiduciaires, salariés, bénévoles et membres passés, présents et futurs qui siègent à un comité dûment constitué de la SCC, pour les charges (y compris les frais juridiques), les jugements et toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ceux-ci relativement à toute poursuite intentée contre eux à la suite d'un quelconque acte fautif commis dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la SCC, s'ils ont agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la SCC.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SCC d'estimer raisonnablement le risque maximal qu'elle court étant donné la difficulté d'évaluer l'obligation connexe, de par la nature imprévisible des événements futurs et la protection illimitée offerte aux tiers. À ce jour, la SCC n'a jamais effectué de paiement important en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes semblables. À l'heure actuelle, la SCC n'est au courant d'aucune demande d'indemnisation faite aux termes de ces garanties. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers à l'égard de ces garanties.

La SCC fait l'objet de poursuites qui se produisent dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans incidence notable sur la situation financière de la SCC.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

17. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, deux membres du conseil d'administration ont obtenu du financement (trois membres en ont obtenu en 2022) pour des travaux de recherche au moyen du processus concurrentiel normal d'octroi de fonds pour la recherche de la SCC. Ce financement comprenait un montant de 386 \$ (389 \$ en 2022) pour des programmes dont ces membres étaient directement responsables, et 250 \$ (662 \$ en 2022) pour des programmes auxquels ils ont participé.

18. Risques financiers

La gestion des risques consiste à comprendre et à gérer de façon active les risques associés à tous les secteurs d'activité de la SCC et à son contexte de fonctionnement. La SCC est principalement exposée aux risques financiers suivants : risques de taux d'intérêt, de marché, de change, de crédit et de liquidité.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux d'intérêt du marché. Le bien affecté en garantie des lettres de crédit sur la facilité de crédit de la SCC est un certificat de placement garanti portant intérêt à taux variable. Les dépôts à terme et une portion des placements de la SCC portent intérêt à différents taux fixes, de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. Les autres instruments financiers de la SCC ne portent pas intérêt. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2022.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations du marché boursier, lui-même tributaire de la conjoncture économique et des conditions du marché. La juste valeur des titres fluctue en fonction de l'évolution des sociétés et des gouvernements qui les ont émis. Le placement de la SCC dans les fonds de placement est assujéti au risque de marché en raison des titres dans lesquels les fonds investissent. La SCC gère ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter les niveaux de concentration. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2022.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les fluctuations du dollar canadien par rapport à une autre devise aient une incidence sur la juste valeur des titres libellés dans cette autre devise. Les politiques en matière de placements de la SCC atténuent ce risque en limitant les niveaux de concentration. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2022.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que la contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. La SCC est exposée au risque de crédit relativement à ses placements en instruments à taux fixe, étant donné qu'un manquement de la part de l'émetteur d'obligations entraînerait une perte financière pour elle. La SCC atténue ce risque en limitant les placements en instruments à taux fixe à des instruments auxquels une note de haute qualité a été attribuée par une agence de notation reconnue et en limitant son exposition à des placements particuliers. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2022. Étant donné la nature de ses sources de produits, la SCC considère que le risque de crédit lié à ses débiteurs n'est pas important.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2023

18. Risques financiers (suite)

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SCC ne soit pas en mesure de répondre à une demande de trésorerie ou de financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La SCC satisfait ses besoins en matière de liquidités par l'établissement et le suivi des prévisions de trésorerie découlant de son fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement et en détenant des actifs qu'il est possible de convertir immédiatement en trésorerie. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2022.

19. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	(378) \$	3 523 \$
Charges payées d'avance	(136)	430
Créditeurs et charges à payer	(4 758)	2 911
Subventions de recherche à payer	11 795	4 081
Apports reportés	66 824	66 558
	73 347 \$	77 503 \$

20. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.